



Documentation détaillée examen conduite accompagnée (Permis AAC)

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

L'AUTO ECOLE PIERRE a été labellisée le 26 novembre 2018 par le Ministère de l'intérieur qui certifie que les actions de formation, à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label : QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE.

L'auto moto école Pierre et son enseignant diplômé, Pierre, enseignant auto et moto depuis 30 ans, vous accueille pour une formation axée sur une bonne connaissance du code avec un suivi personnalisé et une mise en pratique réelle de la théorie en leçon de conduite individuelle.

Le Prépacode sur internet est illimité afin d'acquérir le meilleur niveau possible, ce qui est un objectif indispensable pour accéder à la conduite dans de bonnes conditions.

Le Suivi personnalisé de tous les élèves au code en salle permet que chaque élève atteigne un bon niveau de compétences sur les connaissances théoriques de circulation et aussi des thèmes du nouvel ETG pour une bonne réussite à l'examen du code.

Il faut insister sur le fait que l'on ne peut se mettre au volant d'une voiture qu'après avoir acquis le savoir théorique du code travaillé de manière rigoureuse. En effet, la circulation demande une capacité intellectuelle à interagir en temps réel avec son environnement qui est en constant mouvement. Avoir un mauvais niveau théorique ne permet pas d'accéder à la capacité d'analyse indispensable pour comprendre, s'adapter et agir. Et je ne parle pas de l'anticipation qui devient quasi impossible...

Dans le cadre de la formation pratique, le suivi sera tout aussi rigoureux, afin que les leçons soient adaptées dans l'intensité et le rythme aux capacités d'assimilation de chaque élève. Vous aurez aussi un accompagnement systématique à votre examen avec le souci que vous soyez prêt à assumer seul votre conduite. Cela permet d'ailleurs que le taux de réussite soit de 2 élèves sur 3, voire 3 sur 4 du premier coup, sachant qu'en cas d'échec la majorité l'obtient au deuxième passage, et très peu d'élèves échouent plus de deux fois !

Il faut comprendre que si le code a été bien travaillé et que les leçons de conduite qui suivent sont concrètes et constructives dans l'acquisition de la maîtrise du véhicule et de l'environnement, la réussite à l'examen est quasi systématique, car lorsque l'on est apte à conduire seul, il n'y a plus aucune raison d'échouer !

La formation pratique et préparatoire à l'examen du permis de conduire est une formation pour la vie. Elle doit donc ne pas être sous-estimée car elle est la base de la conduite et de la sécurité routière pour chacun d'entre nous.

L'acquisition des savoir-faire devra être aussi rigoureuse que les savoirs théoriques (code), la formation portant sur 4 axes essentiels :

- la maîtrise du véhicule dans son ensemble,
- l'analyse et l'adaptation à l'environnement,
- la capacité de réaction et d'action,
- la connaissance de soi pour maîtriser son comportement (points faibles et points forts).

Pour se faire, un suivi individuel est incontournable et le fait d'avoir un seul formateur dans notre auto-école optimise la progression et l'acquisition de la pratique.

L'examen

Epreuve Théorique Générale (E.T.G.)

C'est l'examen du code qui évalue les connaissances portant sur la réglementation du code de la route (signalisation, priorités, règles de circulation...). Pour sa validation, il vous faudra obtenir un score inférieur ou égal à 5 fautes sur 40.

- Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité : Carte nationale d'identité, Passeport ou Titre de séjour (Liste complète : [arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire](#)).

Epreuve Pratique de Conduite :

C'est une évaluation de compétences où l'inspecteur note l'élève sur des items définis. Elle se décompose ainsi :

Nous vous rappelons les éléments à vérifier le jour de l'examen :

- Votre accompagnateur sera un représentant de votre école de conduite.
- Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité : Carte nationale d'identité, Passeport ou Titre de séjour (Liste complète : [arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire](#)).
- Vous présenterez votre permis de conduire original si vous avez obtenu une autre catégorie depuis moins de 5 ans afin de bénéficier d'une dispense d'examen théorique général.
- Les candidats en conduite accompagnée (AAC) ont **l'obligation** de présenter à l'inspecteur leur **attestation de fin de formation initiale**.

Attention :

L'absence ou la non-validité d'un des documents exigés ci-dessus entraîne le report de l'examen à une date ultérieure.

Si besoin, vous avez la possibilité d'annuler votre réservation en demandant à votre auto-école disposant du mandat associé de le faire.

Si l'annulation est effectuée 6 jours avant la date prévue, vous pourrez demander à votre auto-école de vous inscrire sur un autre créneau disponible sans délai de présentation.

Si l'annulation est effectuée à 6 jours et moins de la date prévue, un délai de présentation de 30 jours à partir de la date de réservation annulée, vous sera appliqué.

Pour toute autre information, vous pouvez consulter [notre aide en ligne](#).

Résultat de votre examen :

Le lendemain de votre examen, vous avez la possibilité de [consulter votre résultat](#). En cas de réussite, vous devrez solliciter par vous-même la fabrication de votre permis de conduire sur le site de l'[ANTS](#).

Déroulé Epreuve Pratique de Conduite (32 mn)

Conduite effective (durée environ 27 mn, dont 5 mn obligatoire de conduite autonome)

Sur un itinéraire varié (agglomération, hors agglomération et autoroute), cette épreuve permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et être surpris.

Manœuvres, Vérifications et question 1^{er} secours (durée environ 5 mn)

Elles entrecourent l'épreuve de conduite effective :

- 1 Manœuvre est obligatoire, choisie par l'inspecteur (créneau, demi-tour, rangement en épi, rangement en bataille, marche arrière en ligne droite, marche arrière en angle de rue, arrêt de précision), et un arrêt de précision, qui peut être évalué tout au long de l'examen ;
- 1 Vérification intérieure (une question portant sur les éléments se trouvant à l'intérieur du véhicule : les principaux organes de la voiture, le tableau de bord, l'installation au poste de conduite, sans oublier les documents administratifs et techniques) ou 1 Vérification extérieure (une question portant sur les vérifications techniques et de sécurité à l'extérieur du véhicule : le contrôle des niveaux, des feux, du carburant, des pneus, mais aussi les conséquences liées à un défaut d'entretien).
- 1 question sur les Premiers secours.